



Khadijetou CHEICK OUEDRAOGO
SOS défis - droits des femmes et développement durable
Mauritanie
ckhadijetou@yahoo.fr

I. Le parcours

1. La République Islamique de Mauritanie appartient à la fois au monde arabe et negro africain. Cette double appartenance confère au pays un héritage culturel et historique riche et diversifié. Cette identité arabo-africaine et l'islam influencent le statut et la position des hommes et des femmes au sein de la société mauritanienne.

2. Certains repères historiques montrent l'évolution des mouvements féminins, féministes dans le domaine des relations du Genre. Dès les années 1960 à l'indépendance de la Mauritanie, il est noté la naissance de *l'Union des Femmes Mauritaniennes* dont les préoccupations étaient :

- L'amélioration du niveau culturel des femmes mauritaniennes sans distinction de race ou de religion.
- La scolarisation de toutes les filles.
- La protection de la femme par la lutte contre le divorce anarchique.
- La défense des droits de la femme mauritanienne dans tous les domaines sociopolitiques jusqu'à ce que son niveau intellectuel et matériel lui permette d'être l'égale de la femme dans le monde.
- La lutte contre l'ignorance et les mauvaises habitudes.
- L'éducation des enfants selon la pédagogie moderne sans négliger l'éducation islamique(2).
- La contribution à la construction d'une société musulmane moderne et juste dans notre état indépendant.
- La promotion du niveau de la femme mauritanienne jusqu'à la naissance d'un mouvement ou d'un groupe de femmes capable de participer activement au service du pays.

Pour la Mauritanie de 1960, fortement ancrée dans les traditions séculaires, cette plate forme apparaît comme révolutionnaire, avec un accent spécifique qui est porté sur l'éducation avec une retenue sur l'égalité. Cette dernière étant vue comme une perspective découlant d'un certain « niveau intellectuel et matériel » que seule l'éducation peut autoriser. Toujours au cours de la décennie 1960, il a été créé *la Ligue Féminine, les Femmes du parti du Peuple et le Conseil Supérieur des Femmes*. (Mint Meiloud, 2001)

3. En 1978, L'intrusion des militaires au sommet de l'Etat, va mettre en veilleuse le mouvement des femmes ; toutes activités associatives et politiques étant interdites.

4. Au cours des décennies 1980- 2000, il est noté la mise en place d'un Secrétariat d'Etat à la Condition Féminine dans l'attelage gouvernemental ; et dans le même temps un mouvement des ONG féminines va prendre de l'ampleur. Ce mouvement qui est exceptionnel en Mauritanie va permettre une mise en relation des femmes mauritaniennes avec l'international. La société civile mauritanienne se caractérise par la forte présence féminine : 80% des ONG/ associations sont dirigées par des femmes. Le Genre constitue une préoccupation certaine des ONG et associations.(Banque Mondiale, 2006).

II. Les droits

5. Au niveau de la protection des droits des femmes, la Mauritanie est partie prenante de la Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEFD) à la Charte Africaine, à la Convention sur les Droits de l'Enfant (CDE).

6. Le statut socio juridique des femmes a été renforcé en 2001 avec *le Code du Statut Personnel* (CSP) qui a permis de combler l'absence du code de la famille. L'adoption de ce code constitue une véritable réforme sociale. Par exemple, le code précise les bases juridiques du mariage et protège les femmes. Il leur accorde des droits supplémentaires au moment du mariage (conditions dans le contrat de mariage). Deux dispositions renforcent le statut socio juridique des femmes : la disposition qui porte à 18 ans l'âge de référence au mariage pour les hommes et les femmes et celle qui stipule que le consentement de la femme majeure est obligatoire. Ces dispositions permettent de lutter contre les mariages précoces ou arbitraires. Il est observé une faible application de ce code et une méconnaissance du texte par la majorité des femmes.

7. En matière de participation et de prise de décision, En la faveur des changements intervenus en 2005, en Mauritanie, des élections ont été organisées et un quota de 20% a été obtenu par les femmes sur les listes électorales. Ce quota a été obtenu grâce à un plaidoyer qui a été matérialisée par la constitution d'un groupe de femmes appelé : « *Groupe de Plaidoyer pour l'implication des Femmes dans les Sphères de décision* ». De plus, toutes les OSC féminines et les Partenaires techniques et financiers de la Mauritanie se sont joints à ce plaidoyer en direction des: Autorités publiques, leaders religieux, médias, femmes leaders et partis politiques.

8. A l'issue des élections de 2007, 27 parlementaires femmes ont été élues dont 17 députés et 10 sénateurs. La législature précédente comptait 6 femmes (3 députés et 3 sénateurs). En plus de ce bond quantitatif, le fait à souligner est que ces élues appartiennent à plusieurs familles politiques et certaines sont indépendantes. Elles sont issues de plusieurs milieux socio professionnels et ont une expérience limitée dans le domaine de la représentativité. Compte tenu de la compétence générale du parlement, les femmes élues devraient pourvoir influencer tout le processus législatif et jouer un rôle de veille permanente sur la problématique Genre pour son intégration dans les lois, en particulier dans la loi des finances (allocation des ressources).

IV. Les contraintes

9. La mobilisation des femmes et leur engagement politique ne cesse de croître mais il faut reconnaître qu'un certain nombre de contraintes et de pesanteurs freinent encore leur accès aux sphères de décisions. Ces contraintes sont de deux types :

- Les contraintes directement liées à la situation des femmes: le faible accès à l'information, l'analphabétisme élevé (53%), le poids de la pauvreté, le statut socio culturel des femmes et la méconnaissance de leurs droits fondamentaux.

- Les contraintes indirectes, d'ordre institutionnel et juridique : faibles capacités des institutions en terme de coordination, de mise en œuvre et de suivi, faibles capacités de la société civile, insuffisance et manque d'application de la législation et une culture politique discriminatoire.

10. Une autre contrainte des femmes est l'accès aux ressources (Terre, financement, formation, etc.). Dans ce domaine, La Mauritanie se caractérise par une forte féminisation de la pauvreté. Mais les femmes s'organisent et luttent avec des succès parfois étonnants. C'est le cas de plusieurs Associations et Union des coopératives qui enregistrent un franc succès. Elles font face à une crise de croissance sous l'influence d'une forte demande d'adhésions des autres coopérations, alors même que les ressources ne suivent pas. Dans l'un ou l'autre cas, outre l'accès à des ressources, la question de l'expertise locale se pose avec acuité, de même que les questions de gouvernance locale.

V. Actions concrètes : Moyens et Instruments de Promotion de l'Equité entre hommes et femmes

11. Le défi à relever par la Mauritanie est d'assurer une réelle articulation de sa Stratégie Nationale de Promotion du Genre avec l'ensemble des stratégies et des politiques développées par l'état mauritanien.

12. Promouvoir l'équité entre les hommes et les femmes est un processus global, complet et multidimensionnel de caractère public et politique, mais aussi personnel. Ce processus doit avoir pour objectif de :

- Réduire les inégalités entre sexes qui existeraient dans tous les secteurs du développement.
- Encourager hommes et femmes à participer aux activités du développement, faire en sorte que leurs besoins spécifiques soient satisfaits, qu'ils bénéficient des projets et que ceux-ci aient un impact favorable sur leur vie.
- Créer les conditions d'un accès équitable des hommes et des femmes aux ressources allouées au développement et aux avantages qu'il apporte.
- Créer les conditions d'une participation équitable à l'exécution des projets de développement et aux processus de décision.

13. Pour atteindre ses objectifs en matière d'équité entre les sexes, La Mauritanie doit faire en sorte :

- Engager un plaidoyer national pour que la loi des finances soit sensible au genre. En effet, le budget d'un pays est l'expression financière des engagements politiques des gouvernements.
- Engager un plaidoyer pour la mise en place de cliniques juridiques en vue de faciliter l'accès des femmes à la justice.
- Plaider pour la généralisation du quota au niveau du gouvernement et de la haute fonction publique.
- Que la stratégie genre soit en réelle articulation avec les stratégies de tous les secteurs afin que le « Gender mainstriming » devienne une réalité en Mauritanie.
- Que hommes et femmes soient conscients de la pertinence de la problématique genre.
- Que les programmes comportent des méthodes qui facilitent la participation des hommes et des femmes.
- Que le système de suivi et d'évaluation comporte des méthodes quantitatives et qualitatives de prise en compte des statistiques désagrégées par sexes.
- Que des ressources humaines et financières suffisantes soient disponibles.
- Nécessité de garantir la représentation des femmes dans les organes dirigeants
- Amélioration de la loi sur les quotas.
- Renforcement des capacités des élues : formation, ouverture de bureaux d'information et documentation.
- Continuer le plaidoyer sur la nécessité de la représentation féminine en toute circonstance

- Amener les femmes, surtout les cadres, à s'intéresser davantage à la politique.
- Nécessité de créer un mouvement national de femmes pour mener les revendications politiques.